



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis?q=idweb:25-88739>

Département(s) de publication : **74**

Annonce n° **25-88739**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Commune de Saint-Julien-en-Genevois

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21740243700016

Ville : SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

Code postal : 74160

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 74

Section 2 - Communication

Lien direct aux documents de la consultation : <https://www.marches-publics.info/mpiaaws/index.cfm?fuseaction=dematent.login&type=Dce&Idm=1689981>

Identifiant interne de la consultation : 2025-53

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Service Commun de la Commande Publique

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : Renvoi au règlement de la consultation
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : Renvoi au règlement de la consultation
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Renvoi au règlement de la consultation

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 17/09/2025 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
L'acheteur exige la présentations de variantes : Non
Critères d'attribution : valeur technique : 60% prix : 40%

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Marché n°2025-53 de maîtrise d'oeuvre relatif à la réhabilitation de la salle « Le Savoie » en salle de cinéma

Code CPV principal - Descripteur principal : 71240000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Il s'agit d'un marché ordinaire de maîtrise d'oeuvre avec des missions de base + VISA. Les missions complémentaires sont les suivantes : 1° Les études de diagnostic ; 2° Le mission Sécurité Système Incendie (SSI) ; 3° La mission d'Ordonnancement Pilotage et Coordination (OPC). Le marché prend effet à compter de la notification du contrat. Le coût prévisionnel des travaux est fixé à 940 000,00 euro(s) HT. L'équipe de maîtrise d'oeuvre devra disposer à minima des compétences et qualifications suivantes : - Architecturale, - Acoustique, - Structure, - Fluides, - Compétence audiovisuelle en lien avec le projet de réhabilitation dans l'univers du cinéma

Lieu principal d'exécution du marché : Cinéma Rouge et Noir, 7 rue Amédée VIII de Savoie 74160 - Saint-Julien-en-Genevois

Durée du marché (en mois) : 36

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Oui

Détail sur la visite (si oui) : Les informations relatives à la visite sur site sont disponibles sur à l'article 6.2. du règlement de consultation

Autres informations complémentaires : Le détail des critères est précisé à l'article 8.2. du règlement de consultation. Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : - Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. - Recours contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser au Tribunal administratif de Grenoble

Date d'envoi du présent avis à la publication : 01/08/2025